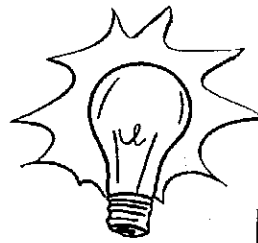


Service incendie



**Quelques trucs
pour rendre
votre résidence
plus sécuritaire !**



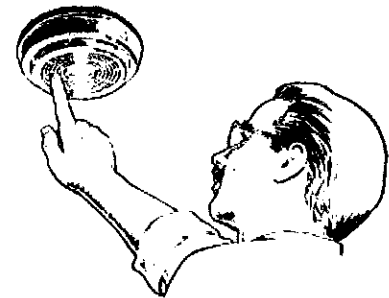
Pour faire suite à l'article sur le chauffage au bois paru dans le Trait d'union du mois d'octobre, je vous donnerai quelques petits trucs ou choses à savoir pour être encore plus sécuritaire. Mon rôle est de prévenir les incendies mais aussi de vous conscientiser à la prévention ! La deuxième partie de mon article contiendra des informations précieuses pour réduire les risques d'incendie durant la période des Fêtes !

IMPORTANT



Avez-vous pensé de vérifier les piles et le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone au dernier changement d'heure ?

Pour les avertisseurs reliés à une centrale d'alarme, un test annuel peut être demandé avec votre fournisseur. J'ai des petits aimants comme aide-mémoire disponibles à l'hôtel de Ville.



Le monoxyde de carbone



Un avertisseur de monoxyde de carbone est **obligatoire** dans toutes les résidences qui possèdent un système de chauffage au bois, au gaz propane, au mazout ou tout autre combustible issu de la biomasse. Vous êtes aussi dans l'obligation d'en avoir un si vous avez un garage attaché à la maison ou si vous avez un atelier utilisé pour la réparation d'outils ou appareils domestiques fonctionnant à combustion.

Chaque année, une dizaine de décès dus à l'exposition au monoxyde de carbone se produisent au Québec. Plusieurs centaines de personnes sont aussi intoxiquées par ce gaz.

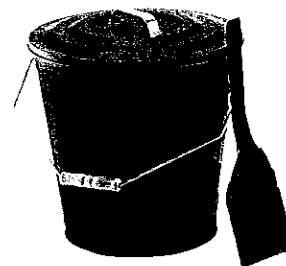
Contrairement à de nombreux gaz, le monoxyde de carbone est invisible et inodore. Il n'irrite pas non plus les yeux ou les voies respiratoires.

La seule façon de vous en protéger, si vous utilisez les appareils nommés plus haut, est d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel en tout temps. Les avertisseurs de monoxyde de carbone ont habituellement une durée de vie de 5 à 7 ans. Ensuite, ils doivent être remplacés.

Je vous invite à venir chercher à l'hôtel de ville un dépliant d'information qui vous donne toute l'information à savoir sur le monoxyde de carbone ou à me contacter directement pour plus d'information.

Les cendres du foyer

Les cendres éteintes doivent être déposées dans un contenant en métal avec un couvercle métallique situé à l'extérieur, loin d'un bâtiment ou de toutes matières combustibles (minimum 1 mètre). **Laissez les cendres refroidir un minimum de 7 jours avant de vous en débarrasser.**



Les sources de chaleur

Le temps froid est la cause de plusieurs incendies car les gens oublient des choses près des plinthes électriques, ne dégagent pas bien le poêle, etc.

- Dégager l'ensemble de vos plinthes électriques.
- Dégager les lampes incandescentes ou halogènes de tout vêtement, rideaux ou autres matières combustibles.
- Toujours utiliser une chandelle avec grande prudence et ne jamais quitter la pièce lors de l'utilisation de celle-ci.
- Dégager vos systèmes de chauffage, vos grille-pain, votre four réchaud, etc.
- Votre poêle est-il bien installé et votre cheminée ramonée ?

Une chaufferette de chantier ne doit jamais être utilisée de façon permanente et ce, même dans votre garage !

Entreposage du bois de chauffage

L'entreposage de combustibles solides, tel le bois de chauffage, qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur, ne doit en aucun temps obstruer une voie d'évacuation, un passage, une porte, une fenêtre ou un escalier. Il faut respecter ces dégagements en tout temps :

- 1,50 mètre d'une source de chaleur;
- 1,50 mètre d'un escalier et jamais sous celui-ci;
- 1,50 mètre d'une porte ou d'une fenêtre donnant accès à l'extérieur;
- 3 mètres de substances inflammables ou dangereuses.

Un maximum de 3 cordons (3,50 mètres cubes) ou une corde peut être entreposé à l'intérieur d'une résidence excluant le garage.



Choisissez du bois dur comme le chêne, l'érable ou le hêtre. Il doit être sec depuis au moins six mois. Pour savoir s'il est bien sec, vérifiez la présence de larges fissures aux extrémités des bûches.

Entreposez les cordes de bois dehors, loin de la maison.

Couvrez les bûches afin de les protéger des intempéries. Le bois humide nuit à la combustion et augmente les dépôts de créosote.

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION INCENDIE

Prochainement, le règlement n° 392 concernant la prévention des incendies sera remplacé par le nouveau règlement n° 420. Celui-ci sera plus complet et simple d'utilisation.

À l'abri des incendies durant les Fêtes

L'arbre de Noël

- Achetez un arbre qui vient d'être coupé; il restera vert plus longtemps et posera moins de risques d'incendie. Essayez de choisir un sapin d'un vert prononcé et d'un parfum perceptible.
- Un arbre ayant une plus forte teneur en eau est plus sécuritaire, vérifiez toujours s'il est frais avant de l'acheter. Si l'arbre est frais, très peu d'aiguilles tomberont au sol lorsqu'on le frappe contre le sol. Les aiguilles devraient se relier, et non se casser, et la résine sur la souche devrait être collante.
- Avant d'installer le sapin, sciez le bout du tronc de 5 cm (2 pouces). Cela permettra au tronc de l'arbre de s'ouvrir et d'absorber l'eau. Coupez le tronc en biseau ou faites une encoche pour permettre à l'eau d'entrer dans celui-ci même à plat dans votre socle.
- Placez le sapin dans un socle qui peut contenir de 2 à 3 litres d'eau et remplissez-le à chaque jour. Veillez à ce que l'arbre soit toujours immergé dans l'eau. Si le niveau d'eau descend plus bas que la base du tronc, les pores de ce dernier peuvent se refermer nécessitant ainsi une nouvelle coupe. Placez l'arbre dans un support à pattes bien espacées pour un meilleur équilibre.
- Installez l'arbre dans un endroit loin des sources de chaleur telles que radiateurs, télévision, foyer, conduits de chauffage et fenêtres ensoleillées. N'obstruez pas les portes et les fenêtres.
- Ne mettez jamais de bougies allumées dans l'arbre.
- Débarrassez-vous de l'arbre au bout de 10 à 14 jours. Après une aussi longue période dans un immeuble chauffé, même le sapin le plus fraîchement coupé peut commencer à sécher.
- Utilisez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel.

Les décorations

- Choisissez des décorations qui sont ininflammables, non combustibles et non conductrices.
- Évitez d'utiliser les cheveux d'ange et la neige en aérosol. Il s'agit d'un mélange qui peut être très combustible.

Les lumières

- Utilisez exclusivement les jeux de lumières certifiés par la CSA et de préférence à DEL car ils dégagent moins de chaleur.
- Utilisez les jeux de lumières qui conviennent à l'environnement. Les jeux de lumières d'intérieur ne doivent pas être utilisés à l'extérieur parce qu'ils ne sont pas dotés de raccordement à

l'épreuve des intempéries. Rappelez-vous également que certains jeux de lumières d'extérieur dégagent trop de chaleur à l'intérieur.

- Vérifiez tous les jeux de lumières avant de les utiliser. Vérifiez s'il y a des ampoules craquelées ou des fils effilochés, brisés ou nus. Jetez les jeux défectueux.
- N'utilisez pas d'ampoules électriques sur les arbres métalliques. Un système électrique défectueux pourrait mettre l'arbre sous tension et électrocuter toute personne qui entre en contact avec l'arbre. Illuminez plutôt les arbres métalliques à l'aide de projecteurs placés à une bonne distance de l'arbre et hors de portée.
- Éteignez toutes les décorations illuminées avant de vous coucher ou de sortir.

Les bougies

- Placez les bougies sur une surface stable, loin de tout article qui pourrait s'enflammer.
- Ne laissez pas de bougies allumées sans surveillance.
- Placez les bougies à un endroit loin des courants d'air, rideaux, enfants et animaux domestiques.
- Éteignez les chandelles avant de quitter la pièce ou d'aller au lit.

Le foyer

- Ne suspendez pas de bas de Noël sur le manteau du foyer quand vous y faites un feu.
- N'utilisez jamais d'essence ou tout autre liquide inflammable pour démarrer un feu.
- Ne vous servez pas de l'arbre de Noël comme bois de chauffage.

Les prises murales

- On a souvent tendance à surcharger les prises murales durant la période des Fêtes. Il s'agit là d'une habitude non sécuritaire, même si on fait cela pendant une courte période de temps.
- Vérifiez tous les fils avant de les utiliser. Utilisez des fils certifiés par la CSA. Vérifiez s'il y a des raccords desserrés ou des fils effilochés ou nus. Jetez les fils défectueux. Lisez les étiquettes et les instructions du fabricant afin de connaître le bon usage des fils.
- Introduisez complètement les fiches dans les prises. Un mauvais contact pourrait causer une surchauffe ou une électrocution.
- Afin d'éviter toute surchauffe, n'enroulez pas la rallonge et ne la mettez pas dans un tas lorsque vous l'utilisez et ne la faites pas passer sous un tapis.

La cuisine

Les incendies attribuables à la friture sont une des principales causes d'incendies résidentiels. Redoublez donc de prudence lorsque vous faites frire des aliments. Voici quoi faire si une marmite ou une casserole prend feu :

- Étouffez les flammes en couvrant la marmite à l'aide d'un couvercle.
- Éteignez immédiatement le rond.

- Utilisez du bicarbonate de soude (pas de la farine, elle peut provoquer une explosion) sur un incendie attribuable à la friture dans un contenant peu profond.
- Ne démarrez jamais la hotte. Cela pourrait avoir pour effet d'étendre l'incendie.
- **Ne jetez jamais d'eau sur un feu d'huile !**

- Une friteuse avec thermostat conçu spécialement pour la friture;
- Un ramonage de cheminée.

Joyeux temps des Fêtes et soyez prudents !

Alexandre Langlois, TPI
Préventionniste incendie

Quelques idées-cadeaux

- Un avertisseur de fumée;
- Un détecteur de monoxyde de carbone certifié;
- Un extincteur portatif de type ABC;



du Centre-du-Québec,
de Lanaudière et de la Mauricie

Les usagers en parlent déjà

*Propos recueillis auprès
d'usagers*

Le livre numérique c'est...

PRATIQUE - « Je lis dès que j'ai cinq minutes ! »

PORTATIF - « Je transporte tous les livres que j'aime avec moi. C'est idéal pour les vacances. »

INSTANTANÉ - « J'emprunte sans avoir à me déplacer et au moment de mon choix. »

STIMULANT - « J'accède à plus d'un millier d'oeuvres récentes. »

ACCESSIBLE - « Je trouve des livres de tous les genres et pour tous les âges... »

Tout le monde en parle

Le monde du livre est en pleine effervescence et les bibliothèques n'échappent pas à ce bouleversement. Depuis le 2 juin 2012, le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie offre aux usagers un service de prêt de livres numériques. Les usagers ont désormais accès à ce service via leur téléphone intelligent, leur tablette, leur liseuse ou leur ordinateur. À ce jour, nous avons fait l'acquisition de 1 060 livres numériques et 1 025 prêts ont déjà été effectués. Actuellement, le contenu uniquement québécois, est composé de romans tant pour les adultes que pour les jeunes, d'essais, de livres pratiques, d'albums pour les tout-petits, etc. On y retrouve des romans signés Michel David, Jean-Pierre Charland, Louise Tremblay-D'Essiambre, Patrick Sénécal, Christine Brouillet et plusieurs autres.

Consulter notre répertoire de livres numériques

Pour accéder à ce service, les usagers doivent se rendre sur le portail mabibliotheque.ca, aller aux Livres et ressources numériques, s'authentifier avec leur numéro d'usager et leur NIP et cliquer sur Consulter notre répertoire de livres numériques. Ceux-ci seront redirigés dans le catalogue de prenumerique.ca. Après avoir trouvé le livre recherché, l'usager n'a plus qu'à télécharger le lien dans son courriel. Les usagers ne seront plus jamais en retard puisque les livres numériques s'effacent automatiquement après la durée du prêt. C'est ce qu'on appelle un prêt chronodégradable.

Guides de démarrage

Ce monde étant en constante évolution, nous sommes conscients que pour certains, l'univers des livres numériques sur un écran demande des aptitudes techniques particulières. Afin d'en faciliter leur usage, les abonnés peuvent accéder à partir du portail mabibliotheque.ca aux différents guides de démarrage de plusieurs marques de liseuses, tablettes, etc.

Besoin d'assistance pour le livre numérique ?

Le personnel compétent du Réseau BIBLIO CQLM répond aux demandes par le biais du Service Assistance-BIBLIO, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi, et de 13 h 30 à 16 h 30, au 1 877 324-2546, poste 1, et par courriel à aide@reseaubibliocqlm.qc.ca. Des formations pour le personnel des bibliothèques sont d'ailleurs prévues au programme de formation 2013. Les dates retenues sont les 6 mars, 6 avril, 19 août et 25 octobre et c'est GRATUIT.